

Concertations Territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Compte-rendu du Séminaire du mardi 15 mai 2018 au Havre

Synthèse des concertations

Document de travail

Déroulé de la journée

- 10h00 à 10h30 – Accueil
- 10h30 à 11h00 – Informations et actualités : Start&Go, Contrat filière, inter-réseaux
- 11h00 à 13h00 – Les axes prioritaires d'un plan de développement des musiques actuelles
- 13h00 à 14h30 – pause déjeuner
- 14h30 à 16h00 – Structuration collective

Prochaines étapes des concertations régionales

- 25 juin (de 11h à 16h) – Conférence de presse et restitution des concertations au 106 à Rouen

Présents : 25 participants, 20 structures (cf. liste en annexe).

Un nombre important de désistements est à noter, en raison de la période peu propice à la mobilisation de tous (retours de congés, imminence de nombreux festivals ou événements...).

Informations et actualités

Dispositif Régional d'Accompagnement (DRA) – Start&Go

Le dispositif d'accompagnement est pratiquement finalisé dans son contenu et sa forme. Les propositions des acteurs ont globalement été prises en compte. Le dispositif « Start & Go » comprend deux axes :

- Start : amateurs en immersion. A terme, 5 à 10 groupes par département pourraient bénéficier d'une session chaque année dans leur département. En 2018, deux sessions pourraient être organisées dès 2018.
- Go : soutien aux projets de développement, quels que soient les besoins (création, scène, disque, tour...) pour une vingtaine de groupes par an. Un accompagnement renforcé à l'extra-régional pour 3 groupes sélectionnés viendra compléter le dispositif (Go+). Une sélection « live » devrait être possible dès 2018.

La gestion administrative et financière sera quelque peu complexe avec des aides qui devront être votées en commission plénière de la Région et de certains Départements. Le mandatement des fonds interviendrait certainement en décembre 2018, voire janvier 2019. Notons que l'Eure a annoncé son implication avec une aide de 5k€ sur le dispositif.

Une conférence de presse de lancement du dispositif est prévue le 25 juin en fin de matinée ~~midi~~, en amont de la restitution des concertations. Une communication pourra être engagée dès début juin (après le vote de la région en session permanente prévu le 4 juin) afin d'informer les groupes dès que possible. L'appel à candidature aura lieu du 25 juin au 30 juillet 2018.

Contrat de filière

Le contrat de filière est en construction. Il couvrira une période de 4 ans (2018-2021) avec une dotation de 258k€ en 2018, associant la Région (100k€), la DRAC (40k€), le CNV (100k€) et des Départements (5k€ entre l'Orne, 3k€ de la Manche, et 10k€ de l'Eure).

Les actions et dispositifs du contrat de filière sont en cours de définition, à partir des rendus des concertations. Les contenus doivent être définis en mai (sur des actions innovantes et expérimentales) afin d'envisager un lancement début juillet. A noter que les différents axes d'intervention pourront évoluer d'une année sur l'autre en fonction des besoins et des évaluations. L'animation et la coordination du contrat devraient être portées par la DRAC. RMAN et le FAR sont sollicités par le comité stratégique.

Synthèse des concertations

Une synthèse des axes et des propositions est mise en débat, en qualifiant les actions et dispositifs qui peuvent relever du Contrat de Filière (CdF), du Dispositif Régional d'Accompagnement (DRA), ou de la structuration collective (Fonction de réseaux).

A - La diffusion

A-1. Coordination des programmations

La coordination des programmation permettrait de limiter les effets de concurrence et de coordonner les actions de diffusion. Si plusieurs pistes d'actions ont été explorées (agendas partagés, flux RSS...), il semble important de maintenir un dialogue entre les acteurs, à l'échelle de leur territoire. A noter que plusieurs actions de diffusion peuvent être travaillées en coordination, voire en coopération, à l'échelle départementale et régionale : la Fête de la musique, les tremplins, les événements estivaux (à l'exemple des « terrasses du jeudi » à Rouen...) peuvent faire l'objet d'actions collectives et coordonnées au profit de la programmation des groupes locaux, et de l'animation du territoire.

Fonction de réseaux : *Organiser des temps de rencontres réguliers entre programmeurs, sur les territoires (2 à 3 par an) afin de favoriser le partage des projets de diffusion, et de réguler certaines situations. Les questions d'éthiques professionnelles, de charte, voire de régulation pourraient y être abordées et consolidées.*

A-2. Un événement régional itinérant

Un événement régional « itinérant » peut être imaginé qui s'appuie sur les acteurs et met en lumière les Musiques Actuelles en Normandie (cf. festival Générique en Bourgogne-Franche-Comté). L'association TFT informe qu'elle œuvre déjà dans ce sens, avec le festival Aérolive soutenu par la Région (qui potentiellement pourrait être élargi ou complémentaire).

Contrat de Filière (2019) : *Soutenir la réalisation d'un festival itinérant en Normandie qui valorise la création artistique régionale, et mobilise des moyens collectif pour un projet artistique rayonnant. La proposition est à préciser pour l'envisager potentiellement dès 2019 avec l'appui du contrat de filière.*

A-3. Petites jauges, zones blanches rurales

Le manque de lieux de « petite » jauge (50 à 200 places) est récurrent, sur tous les territoires, notamment ruraux où le développement des lieux « intermédiaires » et des petites jauges peut être encouragé par un travail auprès des élus et décideurs locaux. Le GIP Café-culture est aussi un levier pour développer la diffusion dans les bars (espaces typiquement de petite jauge).

Aussi, la priorité est portée sur les « zones blanches », ces espaces ruraux mal couvertes en termes de propositions d'activités MA notamment. Un soutien aux acteurs ruraux portant une mission d'animation territoriale, voire de mise en réseau pourrait relever du contrat de filière.

Fonction de réseaux : *Sensibiliser des élus pour que les MA soient mieux prises en compte dans les équipements et événements existants (temps de rencontres thématiques ou restitutions des concertations sur les départements...), et inciter au développement du GIP café-culture afin de redynamiser la diffusion dans les bars ;*

Contrat de filière : *au regard des « zones blanches » identifiées sur la région, un soutien au fonctionnement des acteurs ruraux pourrait contribuer à l'animation territoriale (mise en réseau des acteurs), la diffusion et le développement des pratiques , pour un meilleur maillage du territoire ;*

A-4. Parc de matériel mutualisé

La mutualisation de matériels est un levier pour favoriser la diffusion notamment en zone rurale, où les espaces ne sont pas équipés. Ce besoin a été exprimé de façon récurrente, pour limiter les frais techniques et pouvoir concentrer les moyens sur les artistes et techniciens. Plusieurs parcs de matériels existent qui peuvent être consolidés, ou complétés : RAVE, TFT ou encore le département de Seine Maritime...

Fonction de réseaux : un premier travail de recensement des parcs de matériels existants est nécessaire avant de penser leur renforcement (fonction d'observation/recensement et mise en réseau). En parallèle, des logiques de mutualisation pourraient être pensées sur les différents bassins, à l'image des initiatives du RAVE.

Contrat de filière (2019) : consolider des parcs de matériels mutualisés en termes d'investissements, et de fonctionnement (entretien et gestion).

A-5. Soutien à la circulation et à l'export, pour un rayonnement extra-régional

Plusieurs sujets convergents pour penser une présence coordonnée et renforcée des groupes et des acteurs de la région sur les festivals et rencontres professionnels nationaux (MaMA, Printemps de Bourges, Transmusicales...). Le soutien à la circulation intra et extra-régionale serait un levier au développement et à l'export des artistes normands.

Fonction de réseaux : coordonner une présence des artistes, acteurs et réseaux de Normandie sur les événements professionnels nationaux.

Contrat de Filière (2019) : soutenir la représentation de la Normandie (acteurs et artistes) sur les événements professionnels, et encourager la circulation des artistes accompagnés à entre les départements normands et hors Normandie.

B - La création

B-1. Dispositif d'accompagnement – Start & Go

Le dispositif « Start & Go » est le nouveau dispositif régional d'accompagnement qui vient se substituer aux précédents programmes Booster et Comité d'aide aux Groupes. Sa définition a fait l'objet d'une collaboration entre les collectivités et les acteurs. Il s'articule sur 2 axes afin de concerner les amateurs (Start – sessions pour musiciens amateurs) et les professionnels ou en voie de l'être (Go et Go+ pour un soutien aux projets de développement et un accompagnement renforcé à l'extra-régional pour certains). Le DRA devrait pouvoir couvrir des besoins notamment en termes de résidences d'artistes, de circulation et d'export...

DRA – Dispositif Régional d'Accompagnement : les nouveaux dispositifs « Start & Go » en cours d'élaboration sont les principaux outils de soutien à la création amateur et professionnelle. Le DRA comprend la possibilité d'organiser des rencontres régionales (cf. B-4)

Fonction de réseaux : assurer le déploiement du dispositif et la mise en œuvre des actions, dans une collaboration renforcée entre RMAN (pour la coordination régionale et opérationnelle), le FAR (pour la gestion administrative et financière), les réseaux locaux (RAVE et RIFE notamment pour l'organisation opérationnelle).

Porter une **attention à la gestion administrative des dossiers**, afin de faciliter leur dépôt, suivi et leur traitement financier. La gestion des dispositifs va certainement nécessiter quelques moyens humains au niveau des réseaux.

En complément, un programme de formation est à construire avec le FAR pour répondre aux besoins qui se feront jour au fil du temps (artistique, technique, administratif...).

B-2. Formations artistiques et techniques

Les besoins en formation professionnelle des artistes et techniciens des musiques actuelles doivent trouver des réponses en région. Un travail important de conception et mise en œuvre d'un plan de formation sectoriel et à l'échelle régionale doit être mené. L'ingénierie portée par le FAR peut être mise à profit, dans une relation étroite aux réseaux, pour répondre au mieux aux besoins.

***Fonction de réseaux :** Coconstruire entre le FAR et les réseaux MA, un plan régional de formation à partir d'un diagnostic partagé des besoins et des possibilités.*

B-3. Développeurs d'artistes

De nombreuses micro-structures accompagnent des artistes sur le territoire, majoritairement sans moyens dédiés ou suffisants. Pour répondre aux besoins et sollicitations des artistes, plusieurs structures développent ces compétences et fonctions en interne, dans un fonctionnement économique très fragile. Aussi, le soutien aux développeurs d'artistes (tour, management, label...) reste important et prioritaire.

***Fonction de réseaux :** poursuivre un travail d'observation et de concertation propre aux développeurs d'artistes, afin de penser de possibles coopérations et mutualisations à venir.*

***Contrat de filière :** Maintenir le dispositif de soutien aux développeurs d'artistes dans le contrat de filière, en pensant un temps d'évaluation à court terme.*

B-4. Structuration de la chaîne d'accompagnement

La mise en œuvre des dispositifs et des actions d'accompagnement doivent contribuer à une meilleure articulation entre acteurs, pour tirer profit de la diversité des compétences et ressources qu'ils représentent sur chaque bassin de vie. Les réseaux territoriaux formels ou informels doivent contribuer à cette structuration. Une plateforme en ligne ne peut se substituer à l'expertise des réseaux et des travaux collectifs. Il s'agit bien de créer des outils et des espaces pérennes de rencontres entre acteurs du territoire. Une logique de coconstruction doit se poursuivre, de façon opérationnelle, pour encourager les coopérations dans ce domaine, avec des moyens humains pour les animer.

***Fonction de réseaux :** poursuivre un travail d'observation et de concertation propre à l'accompagnement des pratiques afin de structurer et rendre lisible une « chaîne » de compétences et de moyens, du local au régional (voire au national), qui doit être identifiable par les groupes :*

- ***articuler régional et départemental** pour améliorer la circulation de l'information, la communication dans les 2 sens, en mobilisant les réseaux départementaux légitimes pour la coordination locale (information, mise en œuvre, remontée d'information... ex. du « Circuit »)*
- ***organiser des rencontres régulières** (une à deux fois par an) à l'échelle départementale avec l'appui de RMAN et le FAR pour échanger sur les accompagnements et les groupes repérés, coordonner des actions...*
- ***rencontres régionales MA :** organiser un temps fort autour des musiques actuelles, à l'échelle régionale, tous les deux ans, qui valorise les créations et surtout favorise la visibilité de l'accompagnement régional. Cette action est prévue au sein du DRA.*

B-5. Cartographies des compétences et ressources

Dans une approche territoriale, l'identification des besoins et les compétences existantes doit être approfondie pour une connaissance fine de l'existant et des évolutions (émergence de groupes, parcours des personnes, nouveaux événements...). Aussi, la création de cartographies dynamiques

(en ligne) pourrait être pertinente si elle est animée (pour une mise à jour régulièrement et permanente) et reliée aux travaux d'observation. Plusieurs points d'attention ont été soulignés :

- Ne pas restreindre les cartographies aux limites strictes de la région Normandie, pour rendre lisible les acteurs et dynamiques existantes aux frontières¹.
- Poursuivre les réflexions sur les enjeux et l'éthique de l'observation pour une meilleure appropriation des principes de l'OPP.

***Fonction de réseaux :** porter les missions d'observation des musiques actuelles, dans une bonne articulation entre les différentes échelles territoriales. Cette fonction stratégique est à intégrer à la structuration régionale (cf. G-Structuration).*

C - Les pratiques amateurs, l'enseignement et la transmission

C-1. Accompagner les pratiques collectives et la transmission

Les orientations proposées en première phase insistent sur le renforcement des structures d'accompagnement et de valorisation des pratiques amateurs, par une meilleure aide au fonctionnement, à l'activité (Master Class, ateliers de transmission, projets collectifs...) et à l'équipement. Plusieurs acteurs proposent des formes d'accompagnement collectifs, dont l'accompagnement de groupes en dehors des logiques d'enseignement. Ces rencontres musicales entre professionnels et amateurs sont une alternative complémentaire aux cours de musiques dont l'offre est couverte en grande partie par les écoles, les conservatoires et le privé.

Les besoins prioritaires de soutien sont identifiés sur les formes pédagogiques collectives « innovantes » afin de permettre de proposer des tarifs accessibles à tous, et de consolider l'emploi des intervenants (dont le cadre d'emploi est rarement sécurisé) et les structures qui sont dans une forte précarité. Ce sont des actions d'une grande pertinence qui pourraient largement être développées à condition de les reconnaître et les soutenir.

***Fonction de réseaux :** La polyvalence des acteurs et la diversité de proposition pédagogiques existantes peuvent faire l'objet de coopérations et de mutualisations à identifier. Un travail de concertation sur cette thématique doit se poursuivre, animé par les réseaux. (cf. proposition C-2)*

***Contrat de filière :** Soutenir les formes collectives innovantes de transmission au profit du développement des pratiques, de l'emploi artistique professionnel du territoire, et du renforcement des acteurs associatifs.*

C-2. Articuler enseignement, transmission et accompagnement des pratiques artistiques

Les concertations territoriales révèlent une méconnaissance, voire un manque de communication entre les acteurs des différentes « disciplines » de l'enseignement et des pratiques MA. Nombre d'associations ont une image archaïque des écoles et conservatoires qui ont largement évolué dans la prise en compte de musiques actuelles. Les liens entre les différents types d'acteurs sont encore très/trop faibles et empreints de méconnaissance. Un sentiment d'inéquité est renforcé par la disparité des moyens et des missions entre institutions publiques et acteurs associatifs, et entre esthétiques.

Des relations existent entre certaines structures, écoles/conservatoires et MJC ou lieux d'accompagnement. Une offre de formation à destination des amateurs est développée par le FAR. Des ateliers et actions innovantes sont expérimentées comme le Labö du Cargö. Certains musiciens intervenants font parfois le lien entre différentes structures. Mais l'ensemble reste peu lisible et manque de visibilité et de cohérence territoriale. Aussi, notons que la faible participation des écoles

1 voir l'outil en ligne « DB Tribe » de Tomawak (Bretagne)

et conservatoires aux concertations ou aux réseaux MA n'a pas permis d'approfondir l'interconnaissance des acteurs.

Les acteurs ont peu de capacité d'influence sur les contrats et schémas territoriaux. Les relations entre les structures d'enseignement et les acteurs de l'accompagnement et de la diffusion sont encore très faible. Un travail à l'évaluation de ces schémas (notamment SDEA), en impliquant les acteurs MA, contribuerait à l'évolution des dispositifs en phase avec la réalité des pratiques artistiques des habitants et encouragerait les coopérations territoriales.

***Fonction de réseaux :** L'intérêt des concertations, de la structuration en réseau et du travail d'observation sont soulignés ici afin de s'identifier et de rendre lisibles les complémentarités entre acteurs de natures différentes. Ces constats plaident pour **la poursuite d'une démarche de concertation territoriale et de mise en réseau**, et la mobilisation de moyens à consolider sur cette thématique, pour penser des modules et parcours d'accompagnements, des actions de valorisation, des projets de création... voire **nourrir des futurs SDEA-PA** dans une logique d'harmonisation entre les différents départements. Un travail de sensibilisation des élus et techniciens des collectivités est encore nécessaire pour une meilleure prise en compte des MA. L'organisation de rencontres territoriales (restitutions des concertations par exemple) et l'élargissement des réseaux sont à envisager.*

C-3. Prendre en compte les pratiques numériques

Les (r)évolutions des pratiques liées au numérique impactent toutes les dimensions d'apprentissage, de transmission, de création, de production et de diffusion des pratiques artistique amateurs et professionnelles. Des actions sont expérimentées comme des Master-class musiques électroniques en réponse à une demande importante liée à la démocratisation des home-studios. Les échanges entre acteurs montrent qu'ils sont faiblement outillés et formés à ces enjeux.

Les besoins sont nombreux et la priorisation semble difficile à ce stade tant ils sont importants. Aussi, il est nécessaire de consolider la connaissance des besoins et des enjeux par l'ensemble des acteurs publics et associatifs sur ce sujet.

Les besoins en investissement matériels et immatériels sont indéniables : la mutualisation de matériels est à envisager entre structures d'un même territoire (notamment pour la vidéo), et des actions de formations collectives sont à imaginer.

***Fonction de réseaux :** la réalisation d'une étude qualitative sur les pratiques numériques est indispensable pour mieux les connaître et pour nourrir une réflexion collective sur l'accompagnement de ces évolutions. Quels accès aux outils numériques et quels usages (écoutes, création, diffusion...), par les jeunes et moins jeunes ? Quelles effets de la démocratisation des outils sur les pratiques, sur les œuvres ?...*

C-4. Cartographier pour améliorer la visibilité de la ressource

La proposition est de cartographier les lieux d'accompagnement et studios de répétition, les tremplins et événements amateurs, les écoles et conservatoires, voire les matériels, les cours privés et les compétences... Ce travail est essentiel pour identifier les acteurs et les dynamiques, pour favoriser les mises en réseaux, et mieux connaître les territoires. Si cette fonction ne semble pas prioritaire aux yeux de tous, elle est un outil important pour « rendre visible un milieu », et favoriser l'interconnaissance.

Plusieurs bases de données existent au sein du RAVE (Orne), de RMAN et du FAR (annuaire RIC, et enquête OPP/GIMIC du diagnostic). Au-delà de la notion d'annuaire, une approche qualitative serait profitable afin d'être un outil de la mise en réseau et de l'animation territoriale.

***Fonction de réseaux :** poursuivre les travaux de cartographie et d'observation par les réseaux territoriaux (départementaux), dans une articulation avec les structures régionales (RMAN et FAR notamment).*

D - Les musiques enregistrées et les médias

Pour les structures de production et d'enregistrement, les évolutions liées au numérique modifient certains aspects techniques de leurs métiers auxquels elles s'adaptent. Le support physique perdure et se renouvelle. Les métiers du son et de la production restent les mêmes, malgré l'évolution de quelques interlocuteurs, procédés techniques ou modalités de communication.

Le phénomène majeur souligné est celui de l'évolution de l'économie de la filière, qui reposait sur le disque et qui interroge aujourd'hui la capacité d'investissement (« de prise de risque ») des acteurs. La fragilisation de cette économie fait reposer une part importante de l'investissement sur les aides publiques (qui se raréfient), et sur l'intermittence (des artistes et des techniciens). Entre les évolutions technologiques et les logiques concurrentielles, un système vertueux de reconnaissance des compétences est revendiqué.

La priorité reste centrée sur le soutien à la production et aux développeurs d'artistes. Le dispositif Start & Go qui se profile et le maintient d'une aide aux développeurs d'artistes apporteront quelques réponses, certainement insuffisantes pour les studios.

Contrat de filière : Maintenir le dispositif de soutien aux développeurs d'artistes dans le contrat de filière, en pensant un temps d'évaluation à court terme. (cf. proposition B-3)

D-1. Poursuivre les travaux de concertation

Les concertations ont permis d'engager des premiers échanges entre des acteurs qui témoignent d'une grande précarité et d'un intérêt à poursuivre la réflexion collective pour une meilleure interconnaissance et pour penser un développement sectoriel adapté en termes de formation, mutualisation d'emplois, structuration, ou outillages financiers. La question de la distribution discographique est évoquée comme sujet de mutualisation envisageable, notamment en termes d'emplois.

Fonction de réseaux : poursuivre un travail d'observation et de concertation propre aux musiques enregistrées.

D-2. Soutenir les radios associatives pour leur valorisation de la scène régionale

Les radios associatives sont un maillon historique et dynamisant des musiques actuelles. Elles ont un rôle de promotion des créations régionales, et de valorisation des productions locales. Leur économie essentiellement non monétaire (bénévole) les amène à innover, à développer des formes radiophoniques nouvelles. De nombreuses expérimentations et ateliers à l'extérieur (actions culturelles, ateliers radio, milieu scolaire...) sont réalisées sous couvert d'éducation à la citoyenneté notamment. Leur contribution à l'éducation aux médias est à valoriser et pourrait être mieux soutenue pour la qualité et le sens qu'ils donnent à leurs actions.

La question de l'image et de la vidéo n'est pas au centre des priorités. Le média radiophonique est affirmé en tant que tel, non pas par opposition aux évolutions numériques, mais par souci de sauvegarde d'un média qui a fait preuve de son intérêt artistique, culturel et pédagogique.

Fonction de réseaux : poursuivre un travail d'observation et de concertation propre aux radios associatives.

Contrat de filière : Un plan de soutien à un « tiers secteur médiatique » pourrait encourager les actions innovantes de mise en lien avec les lieux de musiques actuelles (lieux de diffusion ou d'accompagnement - soutien à la diffusion live, mutualisation de compétences techniques...), de mutualisation (compétences techniques, plateforme d'échanges de contenus...), et de structuration régionale (fédération d'acteurs).

E - L'action culturelle

E-1. Adapter les dispositifs existants pour une meilleure prise en compte des MA

Les acteurs défendent des principes d'expérimentation et des logiques qualitatives (plutôt que quantitatives), considérant les MA tout à fait adaptées aux démarches d'éducation artistique et d'action culturelle (intérêt, accessibilité, richesse et diversité des pratiques). Les enjeux éducatifs sont témoignés afin de sensibiliser à la diversité des expressions et des musiques, face à une normalisation des propositions commerciales. Une grande diversité d'actions sont déployées en Normandie, à l'appui de dispositifs où les MA ne sont pas toujours bien considérées (conventions territoriales de l'EAC, dispositif Regards de la région, comité d'experts DRAC, Classe à Horaire Aménagé Musique CHAM, Contrats Educatifs Locaux CEL...).

Aussi, l'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants (aide au fonctionnement par l'emploi et des compétences spécifiques).

- **Redéfinir des dispositifs et des cadres adaptés aux MA** : réviser les dispositifs pour sortir d'un fonctionnement par appel à projet, s'inscrire dans un temps long pour une vision plus pérenne (3 ans), sans lien systématique à un projet de création, en mettant l'accent sur les compétences et la pertinence des projets. Il s'agit aussi de prendre en compte des coûts de fonctionnement et l'emploi.
- **Structurer l'action culturelle** : penser les actions de façon coordonnées, voire en coopération sur les territoires, former au développement de l'EAC pour améliorer la qualité de l'offre, et pour consolider les compétences des musiciens intervenants auprès de publics très divers, réaliser un « guide » des dispositifs et de l'offre d'action culturelle et penser le déploiement des compétences des SMAC ou autres acteurs, vers les territoires moins dotés (cf. travaux du réseau de la médiation).
- **Reconnaître la contribution des MA à l'action culturelle** : augmenter la part des projets musiques actuels soutenus pour l'action culturelle, et intégrer les espaces de décision/développement qui touchent de près ou de loin à l'EAC (Contrats de territoires, CEL, comités d'experts...)

***Fonction de réseaux** : une véritable ingénierie territoriale pourrait être développée, à l'appui de la poursuite des concertations, du renforcement des réseaux départementaux pour mettre en lien (voire mutualiser des compétences et coordonner des actions, échanges de bonnes pratiques, création de typologies d'actions...), et d'une meilleure prise en compte par les collectivités, notamment dans l'adaptation des appels à projets au profit de logiques plus pérennes et plus ouvertes.*

***Le réseau de la médiation** animé par le FAR peut contribuer à la mise en dynamique régionale, à la réalisation d'un guide de l'action culturelle (recensement des dispositifs et actions), et que la CRESS pourrait accompagner une évaluation de l'action culturelle notamment sur l'utilité sociale. Ces chantiers de moyen terme ne doivent pas masquer le manque de financement public pour l'action culturelle de façon globale.*

***Contrat de filière (2019)** : soutenir l'expérimentation (innovation) d'actions éducatives et culturelles, suivant des principes et cadres qu'il reste à préciser.*

F - Axes transversaux : Droits culturels, transition numérique

F-1. Les Droits Culturels

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

Si les Droits Culturels amènent naturellement à penser les métiers de la médiation et de l'action culturelle, les liens avec l'ensemble des activités MA est à interroger. Le secteur semble l'objet d'antagonismes forts entre ces droits et les logiques de rentabilité économique ou de démocratisation culturelle. La notion de participation semble fondamentale, et la notion de diversité est bien illustrée par les programmations.

La notion de Droits Culturels n'a pas pu être abordée de façon approfondie, faute de temps. Elle mériterait pour certains participants aux concertations un véritable travail de sensibilisation et d'appropriation.

***Fonction de réseaux :** contribuer à l'appropriation de la notion de Droits Culturels, entre acteurs et collectivités, par la mise en place d'un groupe de travail spécifique.*

***Contrat de filière (2019) :** soutenir l'organisation d'un séminaire de travail ou étude-action sur les Droits Culturels.*

F-2. La transition numérique

Les équipements numériques se développent (MAO, studio, captation vidéo) majoritairement dans des visées pédagogiques et d'accompagnement plus que commerciales. Les captations « live » participent de la promotion des artistes, et parfois autant de la communication des équipements (salles, studios, festivals). Ces activités en lien avec les pratiques amateurs, largement autodidactes, mériteraient d'être accompagnées et mise en réseau avec d'autres champs de compétences. Si les coûts de réalisation d'une vidéo sont élevés au regard des moyens des groupes, les acteurs du « clip » identifiés sur le terrain (vidéastes...) relèvent d'une activité émergente, dans une économie très précaire.

***Fonction de réseaux :** plusieurs actions collectives sont proposées :*

- *penser un cadre éthique de développement (usages, économie, structuration...), et sensibiliser les équipes permanentes² aux enjeux et aux usages, aux nouveaux outils...*
- *recenser les outils numériques et les pratiques actuelles, et identifier des créateurs vidéo, des techniciens... (clipeurs) ;*
- *mettre en relation les musiciens et les acteurs MA avec des écoles d'arts, des centres de formation, des vidéastes, des artistes plasticiens... (notamment sur le forum régional MA)*
- *mettre en place des actions de formation et master-class en MAO et vidéo.*

***Contrat de filière (2019) :** bien que l'objet vidéo devienne incontournable dans la promotion des groupes et au regard de la généralisation des outils et des pratiques, la production vidéo pour les musiques actuelles n'est pas suffisamment soutenue pour être démocratisée et accompagnée. Le numérique (dont la vidéo) est un enjeu qui peu relever du contrat de filière. Une réflexion doit être approfondie pour identifier les bons leviers. Un soutien à l'investissement serait prioritaire.*

2 A noter l'existence d'une formation du FAR sur la présence sur Internet

G - La structuration collective

Les effets de cette première année de **concertations territoriales** démontrent leur intérêt en terme d'interconnaissance, et de dialogue avec les collectivités. Elles sont à poursuivre dans une logique permanente, à un rythme adapté. Elles concordent avec la **fonction d'animation territoriale** que peuvent porter des réseaux départementaux, et articulées/coordonnées avec/par RMAN.

La **fonction d'observation**, intrinsèque à la structuration professionnelle, doit être portée par les réseaux d'acteurs, dans une même logique de subsidiarité, en respectant les principes de l'observation participative et partagée.

Aussi, un principe fondamental de la démarche inter-réseaux est de penser la structuration régionale à partir des territoires de proximité, dans une logique ascendante et de subsidiarité. Ce principe traduit le fait que l'espace régional a vocation à capitaliser, coordonner, articuler, croiser les dynamiques territoriales, et porter des fonctions transversales, en subsidiarité des organisations départementales. Les rythmes de travail et les thématiques sont à organiser en fonction des enjeux, besoins et capacités d'implication des acteurs et non l'inverses.

Les différents axes d'intervention des réseaux ont été explorés pour préciser les fonctions des différents réseaux. Ce travail est à poursuivre pour stabiliser une organisation régionale pertinente.

Proposition pour une structuration régionale des musiques actuelles

Amorcer une structuration régionale conforme aux principes de subsidiarité et d'ascendance, articulant l'échelle régionale (RMAN) en lien avec les réseaux départementaux et esthétiques, et dans un partenariat opérationnel clarifié avec le FAR.

Poursuivre les travaux de concertations territoriales et d'observation participative et partagée à partir des réseaux locaux, et coordonnés à l'échelle régionale

Poursuivre les démarches de concertations territoriales et sectorielles, mises en œuvre par les réseaux, dans une logique pérenne et d'animation permanente.

Déployer les dispositifs (Start&Go, rencontres régionales,...) **et favoriser** de coopérations et de mutualisation

Les fonctions des réseaux territoriaux pourraient se traduire ainsi

- ***participer à la veille territoriale*** : informer, identifier et relayer les dispositifs, les actions, les événements...
- ***contribuer à l'observation*** : identifier les acteurs et les actions sur le territoire, alimenter les outils de cartographie, mener des travaux d'observation OPP (recueil de données, participer à l'analyse...). Cette mission nécessitant un accompagnement pour l'utilisation des outils.
- ***favoriser la mise en lien des acteurs*** : animer les concertations territoriales, favoriser l'interconnaissance, identifier les dynamiques, encourager les partenariats et les coopérations.

Cette proposition implique de penser à améliorer la couverture territoriale des réseaux de façon progressive, en fonction des volontés et besoins des acteurs.

Les propositions issues des concertations régionales montrent une part relevant de la structuration collective qui ne pourra être efficiente qu'avec des moyens humains suffisants.

Contrat de filière : Soutenir le développement de la structuration territoriale des acteurs, dans leur fonctionnement afin d'assumer des fonction d'animation territoriale, de mise en réseau, d'observation, de concertation de façon pérenne et permanente.

Synthèse - Contrat de filière

Une synthèse des éléments identifiés comme pouvant relever du Contrat de filière permet de prioriser les propositions à faire remonter aux partenaires, en tenant compte des moyens alloués a priori.

Propositions prioritaires pour 2018

Axes	Descriptif	Forme de soutien 2018
A-3. Petites jauges en zones blanches rurales	Contribuer à l'animation territoriale, à la diffusion et au développement des pratiques, pour un meilleur maillage du territoire	Aide au fonctionnement de structures associatives : 5 structures à hauteur de 10k€
B-3. Développeurs d'artistes	Soutenir les développeurs d'artistes	Poursuite du dispositif 2017 : reconduction de l'appel à projet 2017 (60k€)
C-1. Accompagner les pratiques collectives et la transmission	Développer des formes collectives innovantes de transmission	Soutien à 10 actions pour un montant de 3 à 5k€ par action
D-2. Soutenir les radios associatives	Soutenir les actions innovantes radiophoniques pour leur valorisation de la scène régionale	Soutien au fonctionnement de 5 structures radiophoniques à hauteur de 10k€ par structure
G – Structuration collective	Soutenir la structuration territoriale des acteurs, dans leur fonctionnement afin d'assumer l'animation territoriale, l'observation, les concertations de façon pérenne et permanente.	Aide au fonctionnement des réseaux territoriaux et régionaux (10 à 20 k€ par réseau)

Annexe - Liste des participants

- Bénédicte Lepennec, Le FAR
- Jean-Claude Lemenuel, Le FAR
- Christophe Laisné, TFT Label
- Sandrine Mandeville, Le CEM
- Hélène Bisson, Département de Seine-Maritime
- Fannette Marty-Horstmann, Le DOC
- Stéphane Maunier, Le Kalif
- Stéphanie L'Huissier, Le Trianon Transatlantique
- Joëlle Hummel, Le FAR
- Mériam Kaldi, Le FAR
- Jean-Christophe Aplincourt, Le 106
- Didier Josien , CRD Lisieux
- Mathias Helbert, Le RAVE
- Marina Parks, RMAN
- Louis Fourquentin, Le FAR
- Marion Vannier, La Luciole
- Simon Gouget, Les arts improvisés
- Christophe Blanchet, Aérolive / TFT label
- Franck Tilmant, L'éclat / L'écho
- Martin Poret, Tambour Battant
- Quentin Auzanneau, La Fabrik à Sons
- Thierry Valette, La nouvelle machine
- Baptiste Bitouzé, Le circuit
- Damien Maurice, Le Cargö
- Eric Buhot, Musikensaire